

**Questions inscrites au feuilleton par le député de Mercier le 18 avril 2011
adressées au ministre des Ressources naturelles et de la Faune et
ministre responsable du Plan Nord**

PLAN NORD

QUESTION 1:

Quels sont les coûts encourus par le gouvernement du Québec pour faire la promotion du Plan Nord, notamment pour le lancement du lundi 9 mai 2011, à Lévis, le site Internet <http://www.plannord.gouv.qc.ca>, la campagne publicitaire, la préparation des documents, la rédaction de communiqués et de discours, etc.? Si des firmes externes ont été impliquées, quelles sont-elles, quelles activités ont-elles réalisées et à quel coût pour les contribuables?

RÉPONSE :

Permettez moi de vous rappeler que le Plan Nord est une priorité gouvernementale. Il est le fruit d'un travail colossal qui a mobilisé pendant près de 2 ans environ 450 personnes, 16 ministères, Hydro-Québec et 26 partenaires (communautés concernées, milieu environnemental, du milieu des affaires, milieu institutionnel).

Évidemment, mettre en œuvre un tel projet engendre des coûts. Mais surtout, en suivant les principes du développement durable, il favorisera d'importantes retombées sur le plan social et économique pour les communautés habitant le territoire et pour tout le Québec. En effet, le Plan Nord entraînera des investissements privés et publics de plus de 80 milliards de dollars sur une période de 25 ans. Ceux-ci conduiront à la création et au maintien de plus de 20 000 emplois annuellement et auront un impact majeur pour le PIB de l'ordre de 162 milliards de dollars. Le Plan Nord est un des plus ambitieux projets que le Québec ait portés. Il est unique par son envergure et permettra d'assurer la pérennité des services offerts à tous les québécois.

Ainsi, dans le calcul des coûts reliés au le dévoilement du Plan Nord, nous considérons les sommes versées pour l'interprétation simultanée, la location de salles, la préparation de vidéos, la production d'éléments multimédias, la webdiffusion de l'évènement, les fonds de scène, les paraposts, etc. Les frais engendrés sont évalués à environ 178 000 \$. Il est important de spécifier que plusieurs des outils développés sont réutilisés pour les activités d'information et de promotion du Plan Nord en cours.

En ce qui concerne les placements publicitaires, environ 826 000 \$ ont été déboursés. Cela inclut les coûts relatifs à la réalisation et à la diffusion de la publicité télévisée ainsi que des publicités publiés dans différents médias écrits (quotidiens, hebdomadaires) et sur Internet.

En ce qui a trait à la préparation des documents, nous comptabilisons la rédaction, la révision linguistique, la traduction, le montage graphique, l'achat de photos ainsi que l'impression du document « *Faire le Nord ensemble, le chantier d'une génération* » ainsi que des faits saillants. Les coûts associés à ces documents ainsi que les frais liés à sa diffusion s'élèvent approximativement à 150 000 \$.

Pour ce qui est de la question relative au site Internet, www.plannord.gouv.qc.ca, aucun coût ne sera encouru par le gouvernement du Québec pour sa mise à jour et son entretien, ceux-ci étant réalisés à l'interne au sein de la Direction des communications du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

QUESTION 2:

En incluant la construction des infrastructures et l'ensemble des projets miniers projetés, quel sera l'impact net de l'ensemble du Plan Nord sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre du Québec?

RÉPONSE :

Plusieurs éléments doivent être pris en considération pour un tel calcul. Le MRNF a sollicité la collaboration du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin d'évaluer avec le plus de précision possible les impacts potentiels.

Pour le moment, nous savons que l'augmentation des gaz à effet de serre sur le territoire du Plan Nord sera principalement conditionnée par l'implantation d'usines de première transformation, par le transport et par la disponibilité de l'électricité. Il est cependant difficile d'effectuer à ce jour un bilan déterminant l'impact net des constructions et des projets qui seront réalisés sur le territoire du Plan Nord. Cependant, je souhaite profiter de la question posée par mon collègue pour rappeler que notre gouvernement s'est fixé un objectif ambitieux en établissant notre cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20% par rapport au niveau de 1990, d'ici 2020.

Également, je souhaite réitérer l'un des grands énoncés du Plan Nord qui est de développer le potentiel situé sur notre territoire nordique tout en veillant à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité. Ainsi, nous avons pris l'engagement ferme de soustraire 50 % de la superficie du territoire du Plan Nord de toute activité industrielle. Notons que de ces 50 %, 12 % seront alloués aux aires protégées présentes et à venir.

De plus, nous ajouterons 3 500 MW d'énergies vertes et renouvelables à la puissance déjà prévue dans la Stratégie énergétique et ce, à l'horizon 2035. La répartition sera 3 000 MW d'hydroélectricité, 300 MW d'énergie éolienne, 200 MW d'énergies renouvelables émergentes. À cet effet, Hydro-Québec procède actuellement à une étude d'intégration dans le cadre d'un projet-pilote de jumelage éolien-diesel à Kangisualuujuaq, au Nunavik. Également, un projet-pilote d'hydroliennes sera installé à Kuujuaq ce qui permettra d'analyser son efficacité et son potentiel en milieu nordique.

Enfin, je souhaite réaffirmer l'entière conviction de notre gouvernement de développer notre potentiel économique dans un partenariat de développement durable. Le Plan Nord, c'est une promesse d'avenir pour les générations futures et nous comptons développer ce territoire et le mettre en valeur de façon durable et responsable.